

Image not found or type unknown



Distribution d'une voiture

Par **sax**, le **25/03/2008 à 13:47**

bonjour je viens d'acheter une voiture qui 78000kms. le garagiste me la garantie 6 mois, et il me dit que la courroie de distribution se fait à 120000kms. je me suis renseigné chez le fabricant et lui me dit à 120000kms ou tout les 5 ans. la voiture est de 2003 c'est à dire 5 ans et le garagiste ne veut pas me la faire à sa charge. rnce que je veux savoir: est ce qu'il n'a pas l'obligation de me la faire vu qu'elle est encore garantie?

Par **Erwan**, le **25/03/2008 à 22:06**

Bjr, rnrnvous ne nous dites pas si la courroie est cassée...

Par **sax**, le **26/03/2008 à 14:37**

non la courroie n'est pas cassée, mais le concessionnaire me conseil de la faire et je voulais savoir si je pouvais la faire entrer les frais dans la garantie du garagiste qui me l'a vendue?

Par **Erwan**, le **26/03/2008 à 20:59**

Bjr, rnrnla garantie ne vaut que pour les réparations anormales et imprévisibles, rendues nécessaires. rnrnIl n'y a pas lieu de réparer ce qui n'est pas cassé. rnrnEn outre, si la courroie a subi une usure normale, ce qui semble être le cas, cette intervention prévisible relève de

l'entretien.rn rnDonc, pas de garantie.